

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00229

Numéro SIREN : 894 065 937

Nom ou dénomination : 2A INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt 8798

Imprimé 2065 du 15/06/2022

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
			Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes
			Déclaration néante
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		4 RUE DE L'AMELIE LE LIOURAT	
adresse du siège social		13127 VITROLLES FRANCE	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie		alex@2a-informatique.com	
TRIBUNAL DE COMMERCE 19 DEC. 2022			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		La vente et la réparation de pièces informatiques	
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la			

case ci-contre :		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :		

Imprimé 2065 du 15/06/2022

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal				
Bénéfice imposable à 15 %				
Déficit				
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme au taux de 19%				
Autres Plus-values imposables au taux de 19%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
Plus-values exonérées art. 238 quindecies				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer				
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI				
D IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				

Imprimé 2033A du 15/06/2022

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028		030					
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044		048					
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072	2 303	074				2 303	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	10 304	086				10 304	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	12 607	098				12 607	
Total général (I + II)		110	12 607	112				12 607	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	5 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)								131	
Report à nouveau								134	
Résultat de l'exercice								136	7 607
Provisions réglementées								140	
Total I								142	12 607
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	
Total général (I + II + III)								180	12 607
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 15/06/2022

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE										
								Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N		
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises				209		210	58 652			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214				
	services			217		218				
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
Production immobilisée						224				
Subventions d'exploitation reçues						226				
Autres produits						230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	58 652			
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	41 304			
Variation de stock (marchandises)						236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240				
Autres charges externes		dont crédit bail :		mobilier		immobilier		242		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle		243	)		244	900
Rémunérations du personnel						250				
Charges sociales						252	6 000			
Dotations aux amortissements						254				
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262	3 741		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	51 945			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 707			
Produits et charges divers										
Produits financiers						(III)	280			
Produits exceptionnels						(IV)	290			
Charges financières						(V)	294			
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	6 707			

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2			
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	6 707	314			
Réintégrations											
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318					
Provisions non déductibles						322					
Impôts et taxes non déductibles						324	900				
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options											
(Part de loyers dispensés de réintégration)						249			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Déductions											
Entreprise nouvelle (44 sexies)						986		342			
Zone franche urbaine (44 octies A)						987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)						127					
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)						138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)						981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)						989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)						992					
Investissements outre-mer						344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)						345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)						993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit						346		350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	7 607	354	
Déficits											
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	7 607	372	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 15/06/2022

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
									Formulaire néant	X
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
	590	583	594	595
Régularisations				
	596	585	597	599
Total				

Imprimé 2033D du 15/06/2022

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES			
										Formulaire néant		X	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606			
		Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607			
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636			
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646			
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656			
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666			
TOTAL				680		682		684		686			
B		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises			
Fonds commercial								681		683			
Autres immobilisations incorporelles								700		705			
Terrains								710		715			
Constructions								720		725			
Installations techniques, matériel et outillage								730		735			
Installations générales, agencements et aménagements divers								740		745			
Matériel de transport								750		755			
Autres immobilisations corporelles								760		765			
TOTAL								770		775			
C		VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)												780	
II		DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent												982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)												982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice												982 ter	
Déficits imputés												983	
Déficits reportables												984	
Déficits de l'exercice												860	
TOTAL des déficits restant à reporter												870	
III		DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives												381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 15/06/2022

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
Total 1	106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
Total 2	144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150			
Total 3	152			
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137		
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	du		au	
Date de cessation	186			

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 15/06/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)					2033F
					Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	50
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR ABERLEN ALEXANDRE			
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	50
Date de naissance	19/11/1981	N° Département	13400	Commune	AUBAGNE
Adresse (N°, type et libellé voie)		4 RUE DE L'AMELIE			
Code Postal	13127	Commune	VITROLLES	Pays	FRANCE

Imprimé 2033G du 15/06/2022

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS				
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)				
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune	Pays	

Imprimé 2059H du 15/06/2022

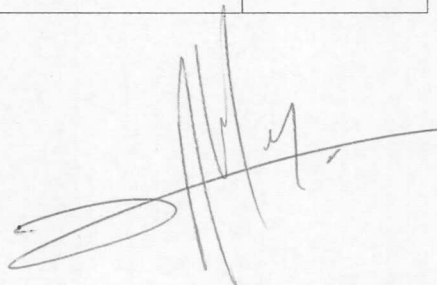
2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
Formulaire néant					X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 15/06/2022

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL				
Formulaire néant				X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE				
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune		Pays

Imprimé 2069RCI du 15/06/2022

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE						2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile							
						Néant	X
PME au sens communautaire							
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)							
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt				Montant			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE							
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris							
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME							
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)							
Dont montant préfinancé							
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte						1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail						3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés						5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE							
Crédit d'impôt				Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM							
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)							
III - CAS PARTICULIERS							
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N					Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois					Montant		
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts							
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux							
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie	
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse		



2 A INFORMATIQUE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
4 RUE DE L'AMELIE, LE LIOURAT,
13127 VITROLLES
N° SIRET 894 065 937 00019 Code NAF 9511Z

Rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Le soussigné, *Alexandre ABERLEN*, président et associé unique de la société 2 A INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 894 065 937, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Activité de la société au cours de l'exercice :

La vente et la réparation de pièces informatiques, la maintenance informatique, des logiciels et des matériels, la création de sites internet, la vente de consommables destinés à l'informatique, les prestations de services en matière informatique ;

Présentation des états financiers :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification par rapport à celles adoptées au cours de l'exercice précédent.

Prises de participations au cours de l'exercice :

La société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice, dans le capital d'une autre.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 7 607 euros, qui serait affecté(e) comme suit : *Report à nouveau*.

Rappel des dividendes distribués

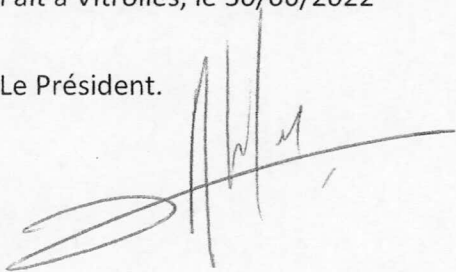
Selon l'article 243 bis du C.G.I., je précise qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du même code.

Fait à Vitrolles, le 30/06/2022

Le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'L' shape followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

2 A INFORMATIQUE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
4 RUE DE L'AMELIE, LE LIOURAT,
13127 VITROLLES
N° SIRET 894 065 937 00019 Code NAF 9511Z

Procès-verbal des décisions ordinaires de l'associé unique Le 30 juin 2022

L'associé unique, Monsieur Alexandre ABERLEN, demeurant 4 rue de l'Amélie 13127, VITROLLES, agit en tant que Président de la société.

Ordre du jour

L'associé unique de la société a pris des décisions concernant les sujets suivants

- I. Approbation des comptes de l'exercice
- II. Répartition des comptes de l'exercice

Approbation des comptes

L'associé unique comprend et approuve les comptes de la société et toute transaction connexe.

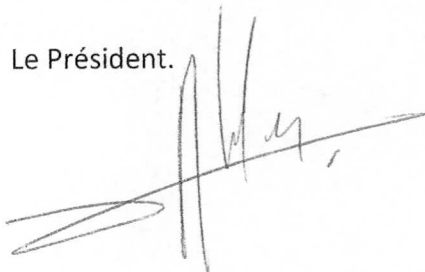
L'associé unique reconnaît que le résultat de l'exercice indique un bénéfice de 7 607,00 €.

Répartition des comptes de l'exercice

Il est décidé que le bénéfice sera réparti comme suit : affectation du résultat en report à nouveau.

Fait à Vitrolles, le 30/06/2022

Le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line, positioned below the text 'Le Président.'